

Le RUSÉ



www.leruse.fr

Journal impertinent, insolent et humoristique
du Réseau Unitaire Social et Ecologique

ruse62@yahoo.fr

Edito

Parce que nous nous appuyons sur l'analyse concrète du réel pour construire l'avenir, nous savons que tout ce que nous subissons actuellement ne doit rien à une éventuelle épidémie, à la fatalité... Ce que nous subissons, provient uniquement des décisions prises par ceux qui dirigent et prétendent détenir la vérité. Leur seul but : construire de la richesse, pour la partager avec le plus grand nombre. Ça c'est le but affiché, ce qui ne l'est pas ce sont les règles d'un partage pour le moins inéquitable. Une très, très grosse part pour la minorité dirigeante, une petite part pour ceux qui servent les intérêts de la minorité dirigeante, les miettes pour l'immense majorité de la population. L'individualisme est conjugué à tous les temps et il serait presque immoral de prétendre que servir l'intérêt collectif est de loin supérieur à l'intérêt particulier. On prône La liberté du chacun pour sa pomme et merde pour les autres ! Il est temps que cela change. Pour construire ce changement, il nous faudra beaucoup d'énergie. C'est pourquoi à vous-même et à ceux qui vous sont proches, nous souhaitons une excellente santé pour 2012. L'espoir que, même si l'on veut nous faire croire le contraire, tout est toujours possible !

De qui se moque-t-on ?

La société SEAFRANCE est, toute la France le sait aujourd'hui, placée en redressement judiciaire.

Pour être plus précis encore, il ne resterait que quelques heures pour convaincre le tribunal de commerce de Paris de la viabilité de la seule proposition de continuité d'activité encore reconnue par la justice (la seconde proposition de reprise a été retirée par ceux qui l'avaient initiée). Quant à une proposition (mise en permanence sur le devant de la scène) visant à conserver 650 emplois sur les 880 actuels, elle n'a non seulement jamais été proposée au tribunal de commerce de Paris, mais plus fort encore : même ceux qui en parlent ne l'ont jamais vue.

C'est dans ce contexte que sont apparues, ces derniers jours, deux propositions. Celle du Président de la République de réclamer des indemnités un peu plus confortables (1) pour permettre aux personnels de réinvestir dans une nouvelle société, celle de la SNCF (SEAFRANCE est une filiale à 100% de la SNCF) de proposer à chaque salarié de SEAFRANCE un repositionnement à l'intérieur du groupe SNCF, au cas ou aucune solution ne serait possible.

Que penser de ces propositions ? Sont-elles de nature à permettre la continuité

de l'activité et ainsi sauver les 880 emplois directs, autant en emplois induits et 120 en Grande-Bretagne?

Sur la proposition de Nicolas Sarkozy, nous dirons qu'il était temps que le Président de la République française, s'exprime sur le dossier qui concerne la survie du pavillon français sur la Manche. Mais pourquoi donc n'est-il pas intervenu hier, pour demander à la SNCF entreprise propriété de l'Etat à 100%, de réintégrer sa filiale dans son patrimoine ? SEAFRANCE fait certes des pertes, mais le groupe SNCF a encore réalisé cette année 750 millions d'euros de bénéfices qui vaudront à l'Etat de percevoir 220 millions d'euros de dividendes.

En proposant un montage financier des plus incertains, le Président de la République envoie la société maritime calaisienne vers une mort certaine. Tout au plus pourra-t-il affirmer : « vous voyez j'étais de bonne foi... mais ils n'ont pas voulu... »

Nous sommes donc ici dans un cas flagrant de tentative de dédouanement politique. En effet, avocat de formation, le président ne peut ignorer :

- qu'une liquidation définitive de la société existante amènera la perte de nombreuses autorisations, fera disparaître un capital connaissance inestimable, prendra des mois...

Qu'il n'existe aucune possibilité de contraindre un salarié percevant une indemnité à la reverser à qui que ce soit.

Pour ce qui concerne la proposition de la SNCF, elle n'est après tout que le respect de la loi. En effet dans sa démarche de propositions de reclassement des salariés de SEAFRANCE, la SNCF ne propose pas moins que de se mettre en conformité avec la législation du travail, chose qu'elle n'a pas faite jusqu'à aujourd'hui, au regard des 300 saisines du Tribunal d'Instance de Calais par les salariés licenciés dans le précédent plan social.

Dans le cadre de ses obligations, un employeur ne peut prononcer un licenciement économique sans avoir, au préalable, mené tous les efforts de formation, d'adaptation et de reclassement au sein de l'entreprise ou même à l'échelle de son groupe. (Il est bon de rappeler que la requête devant le Tribunal d'Instance de Calais des 300 salariés licenciés de SEAFRANCE s'appuie justement sur l'absence d'efforts de la part de la SNCF pour les reclasser).

Si effectivement, la SNCF concrétisait sa volonté de reclasser les 880 marins encore présents à SEAFRANCE, elle serait contrainte également de faire la même proposition aux salariés déjà licenciés, au risque de se voir condamné par la justice. Car l'absence ou le peu de

Suite P2

Le dessin

Chaque semaine notre dessinateur Babouse, revient sur l'actualité à sa manière...

DÉCRIRE LES VŒUX
DU PRÉSIDENT"QU'EST-CE
QU'IL A
DIT...?""VOUS ALLEZ
TOUS CRÉVER
MAIS C'EST
POUR VOTRE
BONHEUR!"

En bref... En bref... En bref... En bref... En bref.

Sale crapaud

Mi décembre, Natacha Bouchart piquait un coup de gueule contre la DREAL (Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement) coupable d'avoir décidé de classer 4 zones (ZAC2, Zone du Virval, Zone des Dunes et friche Bellier) en ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique Faunistique et Floristique). Pour expliquer ce classement la Dreal avance la présence de plantes patrimoniales, d'hirondelles de rivage et de crapauds calamite et commun. Décidément elle n'a pas de chance Natacha Bouchart, avant si le développement

éco était bloqué, c'était la faute des cocos, aujourd'hui, c'est la faute des crapauds... Vous l'aurez compris, l'important c'est juste de détourner l'attention : c'est pas moi c'est les autres...

Rhabillé

Malheureusement nous n'y étions pas, mais il paraît que nous avons raté quelque chose... Michel Hamy, maire de Coquelles, s'est sembler-t-il lâché lors de sa cérémonie de vœux vendredi soir. Il s'en serait pris à Natacha Bouchart et surtout à Philippe Blet à qui il a taillé un costume sur mesure. Rhabillé pour l'hiver le président de l'agglo... Ce

dimanche la presse ne s'était pas encore fait écho de ces déclarations (trop de lecteurs le dimanche, et comme leur objectif est de protéger la mairesse... ils attendront sans doute lundi ou mardi...), mais ne vous inquiétez pas, nous y reviendrons dans le prochain Rusé.

Et n'oubliez pas, de nombreuses infos à retrouver sur le blog :

www.leruse.fr



On le note

Cérémonie de vœux

Nous vous l'annonçons avant les vacances de Noël : la cérémonie de vœux de la section calaisienne du PC a lieu ce jeudi 12 Janvier 2012 à partir de 19 h à la salle du Minck à Calais. En revanche Jean-Luc Mélenchon ne pourra pas être parmi nous contrairement à ce qui était prévu. Invité à participer à l'émission « Des paroles et des actes » sur France 2, le leader du Front de Gauche ne pourra pas honorer le rendez-vous calaisien. Mais avec ou sans lui, on vous attend nombreux ce jeudi soir.

Représentant de la société ou Ponce Pilate ?

A la suite des déclarations effectuées lors du dernier conseil municipal (dénonciation de pressions morales) par une conseillère municipale de la majorité, Jacky Hénin s'était adressé au procureur de la République et au Préfet. Le procureur vient de répondre et son propos laisse le Député européen pantois : « *j'ai pris connaissance de votre courrier en date du 19 décembre 2011 relatant les éventuelles pressions morales que le président de l'Agglomération aurait exercées sur une conseillère municipale. (...) Je tenais toutefois à vous signaler que je n'entends pas faire procéder à une enquête sur ces faits si je ne reçois pas de plainte de la part des personnes concernées, soit par le président pour diffamation, soit par la conseillère municipale en cause qui aurait été victime de pressions morales.* »



dans cette histoire la principale victime : la société elle-même qui pourrait avoir été confrontée à un cas d'atteinte à la sincérité d'un scrutin électif, a décidé de s'adresser de nouveau au procureur pour complément d'information.

Par ailleurs, cette interprétation particulièrement restrictive du rôle du procureur nous interpelle. Si, et seulement si, monsieur Blet a vraiment fait pression sur l'un ou l'autre des conseillers municipaux (ce qui reste à démontrer) : croyez-vous vraiment qu'il va porter plainte pour diffamation ?

Quant à la conseillère qui aurait été menacée, sa peur semble avoir été suffisante pour qu'elle ne participe pas au conseil municipal. Croyez-vous dès lors, qu'elle soit assez gaillarde pour porter plainte contre celui qui lui aurait fait peur ?

Le Député, estimant que le procureur oublie

Une affaire à suivre.

Capitaine, mon capitaine

Dans son édition du 5 janvier, *La Voix du Nord* informait ses lecteurs de l'annonce publiée par la CAC, sur un site spécialisé, en vue de recruter un directeur pour l'école d'art. Est-ce à dire que l'actuel directeur s'apprête à quitter son poste, s'interroge le quotidien ? Pour sa part le directeur en poste est interrogatif puisque, selon lui, « *un projet de développement ne peut se faire que si tout l'équipage est volontaire* ».

Ce n'est pas à un Calaisien que nous allons apprendre que l'équipage ne s'engage que s'il a confiance dans son capitaine ! A l'école d'art, cela n'est manifestement pas le cas. Comme le rappelle *La Voix du Nord*, les enseignants ont, dans leur majorité, décidé de faire grève en octobre dernier. Si l'on ajoute à cela que, sous réserve d'être bien renseigné, il

n'y a guère plus de confiance dans l'amiral et son commis, alors oui le directeur en poste fait bien de se poser des questions. Et l'Amiral qui, au mépris de l'avis général du jury, l'a recruté par copinage, s'en pose-t-il des questions ?

Ajoutons que, si personne ne peut remettre en cause la volonté du directeur de développer l'école d'art, d'aucuns ont, nous semble-t-il, mis en doute sa capacité à conduire ce changement. Ils avancent pour preuve, le projet d'établissement qui devait être rédigé par le directeur mais n'est pas encore terminé, la partie pédagogique, qui est de son ressort, nécessitant le recours à un expert payé au total 60 000 euros par la CAC, c'est-à-dire par vous, braves contribuables !

Quelle époque formidable !

sérieux des recherches de reclassement des salariés dans le cadre d'un licenciement économique qu'il soit individuel ou collectif, entraîne la requalification dudit licenciement en licenciement abusif même si la cause de ce licenciement est par ailleurs parfaitement valide. De ce fait, la proposition de reclassement des salariés de SEAFRANCE doit au regard de la loi, concerner non seulement le personnel toujours en activité mais également tous ceux qui ont quitté SEAFRANCE par le biais d'un plan social, soit au total 1500 personnes.

Elle montre surtout le refus de la SNCF de faire la moindre proposition permettant la poursuite de l'activité. Ainsi est définitivement acté le fait que ce que la SNCF recherchait c'est l'arrêt pur et simple de sa filiale. Oui, on peut le dire, avec eux tout est possible (sic)!

Pourtant, la seule proposition encore reconnue par la justice, celle de la poursuite de l'activité sous forme coopérative est encore possible.

Dés lors que les actifs (dont les navires) de la société actuelle sont transférés à la SCOP pour une somme modique, celle ci peut :

- soit revendre l'un des navires à une société d'économie mixte (SEM) pouvant regrouper toutes les collectivités locales ayant annoncé leur participation financière en soutien à la SCOP. SEM qui louerait ensuite ce navire à la SCOP.
- soit négocier un prêt auprès

d'un pool bancaire régional, prêt doublement garanti par la valeur d'un navire et par les collectivités territoriales.

La nouvelle société pourrait alors disposer d'un fond de roulement de 35 à 50 millions d'euros lui permettant de fonctionner immédiatement.

Cette réalité est criante de simplicité et tous les experts savent qu'elle est possible.

En agissant ainsi non seulement l'emploi sur le Calaisis serait préservé, le pavillon Français pourrait continuer d'exister, les collectivités n'auraient pas d'argent à sortir de leurs budgets.

Mais ceux qui sont à la manœuvre ne veulent qu'une chose : faire disparaître SEAFRANCE en rendant le voisin responsable de cette disparition. Une manœuvre qui n'a d'autre but (les choses apparaissent chaque jour un peu plus évidentes à la lecture de la presse), que de permettre l'arrivée d'un nouvel opérateur privé qui sait bien, lui, que l'affaire est juteuse.

Etant ici démasqué, il leur faut assumer.

Sans autres décisions que celles qui sont actuellement sur le devant de la scène, le pouvoir en place et ses soutiens locaux porteront l'entière responsabilité des dégâts humains sociaux et économiques à venir.

(1) C'est possible, cela s'appelle des primes extra légales et de nombreuses entreprises ont recours à cette méthode pour se débarrasser rapidement de tout ou partie de leur personnel.

Poil à gratter

Paroles, paroles...

La sauvegarde de SeaFrance, le maintien de plusieurs centaines d'emplois, c'est la priorité de Natacha Bouchart. En tout cas c'est ce qu'elle dit. Paroles, paroles, paroles... Parce que concrètement, pardon... Lors du conseil municipal du 13 décembre, pas une délibération pour acter un soutien financier au projet de SCOP et montrer la volonté de la municipalité de réagir par un geste fort. Rien. Nada. On verra ça en janvier. Oui, sauf que la décision du tribunal, c'était avant... On aurait voulu faire en sorte que les porteurs de la SCOP ne soient pas en mesure de présenter un dossier crédible, on ne s'y serait pas pris autrement. D'autres municipalités ont choisi de s'engager dans la voie de la solidarité avec les

marins de SeaFrance et de ne pas attendre la St Glinglin pour le faire. Lors de son conseil de décembre (2 jours après celui de Calais), la municipalité de Oye Plage votait une subvention de 20 000 € à la SCOP. Voilà la différence entre ceux qui parlent et ceux qui agissent...

Médaille... en chocolat

Juste avant Noël, on apprenait par voie de presse que Natacha Bouchart avait été médaillée. Non, pas la médaille du mérite (celui de n'avoir pas fait grand-chose, pour ne pas dire rien, pour éviter le naufrage de SeaFrance), ni celle du courage, ni même celle du combattant (pour sa lutte contre le chômage ?). Non, le maire de Calais s'est vu remettre la médaille d'honneur de la société Habitat 62/59 pour « *la disponibi-*

lité, l'attention et l'humanité qui sont la traduction de votre engagement au service du logement pour tous et d'un mieux vivre dans votre ville. » Non, non, ne riez pas il parlait vraiment de Natacha Bouchart... Une distinction qui visait surtout à mettre l'accent sur les 3100 logements créés à Calais par le groupe depuis sa création il y a 45 ans. Laisant presque sous-entendre que c'est à la maire de Calais qu'on le devrait... Oui, mais non, pas du tout... Les 3100 logements ne doivent rien à la mairesse de Calais, mais pour la plus grande part à Jean-Jacques Barthe, ancien maire de Calais, qui lui, a beaucoup fait pour le logement social. Une précision que Christian Parent, président d'Habitat 62/59 a bien entendu oublié de donner.

Qui rase gratis ? Pas Jacky

Dans le Nord Libouchart du 31 décembre 2011, on pouvait voir, sur une pleine page, une caricature intitulée : « *2012, année électorale, les politiques du Calais rasant gratis.* » Parmi les politiques en question, on pouvait reconnaître Natacha Bouchart, Gilles Cocquempot, Philippe Blet, Jack Lang... (pour le Calais ? Bizarre...). En revanche Jacky Hénin était absent de la dite caricature. Eh oui, pour une fois, le journal a eu un éclair de lucidité et reconnaît ainsi que le Député européen est bien le seul homme politique à ne pas raser gratis, autrement dit à ne pas faire de promesses qu'il sait qu'il ne pourra pas tenir (style : des milliers d'emplois...). Ceux qui y ont vu une nouvelle manœuvre du Nord Libouchart pour tenter de faire disparaître le député du paysage politique calaisien ont donc fait erreur... Voilà une année qui commence très bien...

Je vois, je vois...

Dans la même édition du Nord Libouchart, parole était donnée à deux voyants calaisiens histoire de savoir ce que 2012 nous réservait. Et là on pouvait lire ceci : « *Par contre il (le voyant calaisien NDLR) prononce le nom de Jacky Hénin dans le paysage politique local... « Mais plus en fin d'année voire en 2013... » Le communiste préparerait-il son grand retour pour les municipales de 2014 ? C'est aussi ce que voit Jessica qui évoque une possible défaite de Natacha Bouchart.* » Voilà décidément une année qui commence très très bien...